

## Modification de la délibération CA2023/38 portant mise en place de l'action sociale envers les personnels de l'Université

### Proposition de délibération :

- L'abrogation de la délibération CA2023/38 du CA du 13/07/2023 portant mise en place de chèques services et chèques culture au titre de l'action sociale envers les personnels de l'établissement.
- La nouvelle proposition est retracée dans le tableau ci-après :

Occasion	Typologie	Modalités	Date d'effet
Départ à la retraite	Chèques Culture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• &lt; 3 ans ancienneté ⇒ 150 €</li> <li>• ≥ 3 ans ancienneté ⇒ 300</li> </ul>	Décision collective signée par le président et accompagnée de la liste des bénéficiaires	A compter du 01/01/2024
Aides d'urgence	Chèques service à hauteur maximale de 180 € par agent et par an	Décision individuelle signée par le président	A compter du vote de la délibération
Noël des enfants du personnel	Chèques culture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 € pour les enfants jusqu'à 7 ans ;</li> <li>• 30 € pour les enfants entre 8 ans et 10 ans révolus.</li> </ul>	Une décision collective signée par le président	